

Activité au CASVP.

Au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, l'UCP a été amenée récemment à agir sur deux dossiers, le CET et la NBI.

Compte Epargne Temps :

L'Union des Cadres de Paris a signé le 24 avril l'avenant au protocole d'accord cadre relatif à l'ARTT propre au CASVP. Cet avenant aligne le CET de cet établissement sur celui en vigueur à la fonction publique territoriale, avec la possibilité pour les agents de capitaliser jusqu'à 132 jours et d'alimenter le compte non seulement avec des JRTT mais aussi avec des jours de congés annuels, et de consommer les jours capitalisés en les accolant à d'autres types de congés.

Nouvelle Bonification Indiciaire :

L'UCP a rappelé sa position favorable à l'attribution de la NBI à tous les agents pouvant y prétendre. Elle a ainsi demandé l'attribution de la NBI aux personnels exerçant des fonctions de direction d'établissement, en référence au décret 2006-779 du 3 juillet 2006 qui a institué cette NBI pour les personnels concernés de la Fonction Publique Territoriale.

Une maison des Handicapés.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris (MDPH 75) de Paris va emménager dans ses nouveaux locaux situés 69, rue de la Victoire à Paris 9^{ème}, vers la fin mai 2007, en regroupant ses services éclatés actuellement sur plusieurs sites.

Lors de la visite des lieux en présence des personnels et des organisations syndicales, nous avons pu nous rendre compte des qualités architecturales et fonctionnelles de cette Maison au service des personnes et des familles concernées par le Handicap.

Bien entendu, tout est fait pour que les personnels qui vont animer ces lieux puissent y trouver les meilleures conditions de travail.

Il convient en outre de préciser que ce magnifique immeuble du 19^{ème} siècle, tout en faisant l'objet d'une rénovation de la cave au grenier (7 niveaux aménagés), est évidemment accessible aux personnes handicapées.

Belle réussite de conservation du patrimoine urbain parisien tout en lui donnant une destination ô combien prioritaire en faveur du handicap.

Bon courage pour nos collègues qui vont investir les lieux, car en effet, les déménagements professionnels ne sont pas moins éprouvants que ceux domestiques, d'autant plus que la continuité du service doit être assurée.

Nous vous détaillerons prochainement l'organisation des différents services de la MDPH de Paris.

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>	Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
--	---